

**Rapport pour la commission
permanente du conseil régional
OCTOBRE 2018**

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**VALORISER LE MÉRITE, L'EXCELLENCE ET L'OUVERTURE SOCIALE À TRAVERS LE SOUTIEN
RÉGIONAL AUX CORDÉES DE LA RÉUSSITE - 3ÈME AFFECTATION 2018
RÈGLEMENT DU CONCOURS : "TROPHÉES DES ETUDIANTS-AMBASSADEURS DE L'ÎLE-DE-
FRANCE"**

Sommaire

<u>EXPOSÉ DES MOTIFS</u>	3
<u>PROJET DE DÉLIBÉRATION</u>	6
<u>ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION</u>	8
<u>ANNEXE N°1 : FICHES PROJETS CORDEES</u>	9
<u>ANNEXE N°2 : REGLEMENT DU CONCOURS "TROPHEES DES ETUDIANTS</u> <u>AMBASSADEURS D'ILE DE FRANCE</u>	30

EXPOSÉ DES MOTIFS

1 – Les cordées de la réussite – 3^{ème} affectation 2018

Par délibération n° CR 96-16, la Région s'est engagée en faveur de la réussite scolaire et de la valorisation du mérite et de l'excellence pour tous les Franciliens. Pour cela, elle a choisi de favoriser l'accès des lycéens de familles modestes à l'enseignement supérieur, notamment ceux qui sont issus de quartiers prioritaires de la politique de la ville et de territoires ruraux.

La Région agit en ce sens, en soutenant les cordées de la réussite, créées en 2008, qui permettent de donner à des jeunes à potentiel, de milieux défavorisés, les clés et outils pour s'engager avec succès dans des études supérieures ambitieuses.

Il s'agit ici de soutenir des associations, des lycées et établissements d'enseignement supérieur qui proposent des actions de préparation des lycéens des voies générale, technologique ou professionnelle, aux exigences de l'enseignement supérieur.

Ce troisième rapport vous présente 11 demandes de soutien au bénéfice de 9 porteurs, dont 3 nouvelles cordées pour l'année scolaire 2018/2019 :

- 6 renouvellements (représentant 8 cordées) portés par 5 grandes écoles et 1 lycée : ENS, AGROPARISTECH, ESSEC, HEC PARIS, Lycée LE REBOURS Paris.
- 3 nouvelles cordées portées par 2 lycées et une grande école : Lycée ALBERT SCHWEITZER Le Raincy, Lycée SAINTE-MARIE à Antony et SCIENCESPO PARIS.

Après cette troisième affectation, pour l'année scolaire 2018/2019 la Région aura financé **44** cordées de la réussite dont 14 nouvelles et 30 renouvellements.

15 930 élèves bénéficieront de ce soutien, issus de 296 lycées franciliens.

Un bilan de l'action régionale sur les trois dernières rentrées scolaires est en cours et vous sera communiqué en fin d'année 2018.

Il est proposé une affectation d'un montant de **195 400 €** d'autorisations d'engagement.

2 - Un nouveau dispositif issu du SRESRI : les étudiants-ambassadeurs de l'Île-de-France

2.1 – Un concours en direction des étudiants franciliens partant en mobilité à l'étranger

Lors de l'élaboration du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), il est clairement apparu comme un besoin majeur la nécessité de consolider l'attractivité de l'Île-de-France et développer la visibilité de l'excellence de l'écosystème francilien en matière d'enseignement et de recherche. Les étudiants franciliens effectuant une mobilité à l'international ont ainsi été identifiés comme pouvant être les « premiers ambassadeurs de l'Île-de-France et de ses campus ».

Ce dispositif a été élaboré dans une logique de co-construction et de concertation avec :

- les COMUE d'une part, confirmant que les étudiants qui partent à l'étranger dans le cadre de leurs études pouvaient être d'excellents vecteurs de valorisation de l'Île-de-France et ses campus. Et plus globalement ils pourraient promouvoir les richesses franciliennes en matière d'enseignement et de recherche voire même plus globalement mettre en avant son potentiel touristique, économique etc...
- et des étudiants franciliens ayant déjà effectué une mobilité à l'international d'autre part,

que la Région a réuni dans le cadre d'un atelier de créativité afin de leurs idées au regard de leur expérience à l'étranger.

Il est apparu opportun d'organiser un concours visant à susciter et récompenser des initiatives d'étudiants franciliens qui, durant leur mobilité à l'étranger effectuée dans le cadre de leurs études, proposent de réaliser un projet personnel visant à :

- Faire connaître les campus et l'écosystème Enseignement supérieur – Recherche – Innovation d'Ile-de-France auprès des étudiants étrangers pour les encourager à poursuivre leurs études supérieures et/ou travaux de recherche en Ile-de-France ;
- Faire connaître la Région Ile-de-France en tant qu'environnement de cet écosystème, à savoir le territoire francilien, ses richesses, son potentiel dans des domaines variés de leur choix, en fonction de leurs études et de leurs projets personnels (économie, culture, sport, patrimoine, tourisme, ...).

L'objectif est par ailleurs de leur donner l'opportunité de développer une nouvelle expérience étudiante et d'acquérir de nouvelles compétences valorisables pour leur projet d'études et insertion professionnelle tout en promouvant l'Ile-de-France et incitant d'autres jeunes à venir faire leurs études en Ile-de-France. Ils seront également invités à participer durant leur mobilité au réseau des ambassadeurs qui sera mis en place par la Région afin d'assurer une entraide collective et de partager leurs expériences.

La participation au dispositif est basée sur le volontariat. Les étudiants devront répondre à un appel à manifestation d'intérêt avant leur départ en mobilité, pour pouvoir concourir et intégrer le réseau des étudiants-ambassadeurs d'Ile-de-France. La Région prévoit de les réunir en amont de leur mobilité afin de les aider dans la préparation de leur projet de les outiller en termes de connaissances et contacts utiles notamment. Une animation du réseau durant leurs mobilités à l'étranger est également prévue, avec l'appui d'un prestataire (cf. point 2.2).

Un jury du concours sera organisé à l'automne 2019 pour décerner les prix de la première édition et une cérémonie de remise des prix sera organisée en fin d'année 2019. Des prix récompensant les meilleurs projets seront attribués par le jury, d'un montant compris entre 500 € et 3 000 €. Un bonus de 300 € sera attribué aux étudiants bénéficiaires de la bourse Mobilités Ile-de-France.

Les conditions du concours et des prix décernés sont détaillées dans le règlement annexé à la délibération, qu'il vous est proposé d'adopter dans le présent rapport.

2.2 - Affectation pour l'animation du réseau des étudiants-ambassadeurs

L'objectif est de constituer ce réseau d'ici la fin de l'année pour des mobilités à l'étranger qui démarreront début 2019.

Les échanges avec les COMUE et les étudiants ont confirmé la nécessité de bien préparer ces ambassadeurs avant leur départ, de les réunir, les former, les outiller afin de leur fournir les éléments nécessaires à la réussite de leurs projets : informations sur les points forts et les potentialités de la Région et de ses campus, les ressources disponibles et outils mis à disposition. Et il est également apparu nécessaire de créer un véritable réseau d'ambassadeurs et d'animer celui-ci pendant toute la durée de leurs séjours à l'étranger. Afin d'organiser dans de bonnes conditions le lancement du réseau « Etudiants-ambassadeurs » et assurer son animation, il vous est proposé d'affecter à cet effet une autorisation d'engagement de 40 000 € qui permettra le lancement de consultations selon une procédure adaptée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSE

PROJET DE DÉLIBÉRATION

DU 17 OCTOBRE 2018

VALORISER LE MÉRITE, L'EXCELLENCE ET L'OUVERTURE SOCIALE À TRAVERS LE SOUTIEN RÉGIONAL AUX CORDÉES DE LA RÉUSSITE - 3ÈME AFFECTATION 2018 RÈGLEMENT DU CONCOURS : "TROPHÉES DES ETUDIANTS-AMBASSADEURS DE L'ÎLE-DE-FRANCE"

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

- VU** Le code général des collectivités territoriales ;
 - VU** Le code de l'éducation ;
 - VU** L'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
 - VU** Le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
 - VU** La délibération 93-15 du 18 décembre 2015 donnant délégation de signature du conseil régional à sa Présidente ;
 - VU** La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
 - VU** La délibération n° CR 92-15 du 18 décembre 2015 de délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente modifiée par la délibération n° CR 2017-162 du 22 septembre 2017 ;
 - VU** La délibération n° CR 72-07 du 27 juin 2007 adoptant le schéma régional de la formation tout au long de la vie 2007-2013 ;
 - VU** La délibération n° CR 06-08 du 27 juin 2008 relative à la mise en œuvre du schéma régional de la formation, initiale et continue, tout au long de la vie 2007-2013 ; rapport cadre relatif aux politiques éducatives en collèges et en lycées ;
 - VU** La délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.
 - VU** La délibération n° CR 80-13 du 26 septembre 2013 relative à la nouvelle ambition pour l'égalité et la réussite de tous les lycéen-ne-s – le projet éducatif régional ;
 - VU** La délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016 relative à 100 000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens ;
 - VU** La délibération n° CR 96-16 du 19 mai 2016 visant à « relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence » ;
 - VU** La délibération n° CP 16-490 du 12 octobre 2016 visant à « relancer l'ascenseur social, valoriser le mérite et l'excellence à travers le soutien aux cordées de la réussite » ;
 - VU** La délibération n° CP 2017-439 du 20 septembre 2017 Valoriser le mérite, l'excellence et l'ouverture sociale à travers le soutien régional aux cordées de la réussite – 2ème affectation 2017 ayant approuvé le nouveau règlement d'intervention pour le dispositif des cordées de la réussite ;
 - VU** La délibération n° CR 2017-146 du 21 septembre 2017 relative à l'adoption du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) ;
 - VU** Le budget de la Région d'Île-de-France pour 2018 ;
- VU** l'avis de la commission de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'avis de la commission des finances ;
- VU** l'avis de la commission de l'éducation ;

VU le rapport n°CP 2018-464 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Soutien au dispositif d'ouverture sociale et de soutien aux cordées de la réussite

Décide de participer, au titre du dispositif de soutien aux cordées de la réussite, au financement des projets détaillés dans les fiches-projets en annexe 1 à la présente délibération, par l'attribution de subventions d'un montant maximum prévisionnel de 195 400 €.

Subordonne le versement de ces subventions à la signature de conventions conformes à la convention-type approuvée par délibération n° CR 84-11 du 30 septembre 2011 et modifiée par les dispositions de la délibération n° CR 08-16 du 18 février 2016.

Autorise la présidente du conseil régional d'Île-de-France à signer les conventions objet du précédent alinéa.

Affecte une autorisation d'engagement de **195 400 €** disponible sur le chapitre 932 «Enseignement», code fonctionnel 23 «Enseignement supérieur», Programme «Accompagnement des conditions de vie et d'études des étudiants» (123008), Action «Développement de l'accès à l'enseignement supérieur» (12300802) du budget 2018.

Article 2 : Adoption du règlement d'intervention du dispositif « Etudiants-ambassadeurs de l'Île-de-France »

Adopte le règlement du concours « Etudiants-ambassadeurs de l'Île-de-France », tel que présenté en annexe n°2 à la délibération.

Article 3 : Affectation pour le réseau des Etudiants-ambassadeurs

Affecte une autorisation d'engagement de 40 000 €, disponible sur le chapitre 932 « Enseignement » - code fonctionnel 23 « Enseignement supérieur » programme HP 23-004 (123-004) « Actions en faveur de la mobilité internationale » - Action 12300401 « Aide à la mobilité internationale des étudiants franciliens » du budget 2018, en vue d'assurer le lancement et l'animation du réseau des Etudiants-ambassadeurs de l'Île-de-France durant sa première année de mise en œuvre.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSÉ

ANNEXES À LA DÉLIBÉRATION

ANNEXE N°1 : FICHES PROJETS CORDEES

DOSSIER N° EX040056 - LYCEE ALBERT SCHWEITZER LE RAINCY "CORDEE AD ASTRA - PROMOTION DES LANGUES ANCIENNES" ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 - DISPOSITIF "LES CORDEES DE LA REUSSITE"

Dispositif : Les cordées de la réussite (n° 00000424)

Délibération Cadre : CP2017-439 du 20/09/2017

Imputation budgétaire : 932-23-657351-123008-1800

Action : 12300802- Développement de l'accès à l'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les cordées de la réussite	9 647,00 € TTC	34,21 %	3 300,00 €
	Montant total de la subvention		3 300,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT ALBERT SCHWEITZER LE RAINCY

Adresse administrative : 11 ALLEE VALERE LEFEBVRE
93340 LE RAINCY

Statut Juridique : Etablissement Public Local d'Enseignement (Lycées Publics)

Représentant : Monsieur Silvano RICCI, Proviseur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 novembre 2018 - 5 juillet 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Promouvoir l'enseignement des langues anciennes auprès d'une large population d'élèves, notamment issus de quartiers populaires et favoriser, grâce à cet apprentissage et par la fréquentation des étudiants de CPGE, leur accès aux études supérieures.

Inciter les élèves de collège à poursuivre ou commencer leur apprentissage du latin et du grec en créant des échanges avec les lycéens et étudiants qui en tirent profit au sein de leur formation. Les aider à s'adapter aux exigences du lycée.

Offrir aux élèves une perspective à plus long terme notamment l'intégration en classes préparatoires, nourrir leur ambition, les amener à réaliser qu'ils peuvent y arriver, que ces filières sélectives ne leur sont pas fermées.

Le projet s'appuie sur des échanges et réunions régulières entre professeurs des différents niveaux afin d'organiser des rencontres et des travaux communs.

Il s'attachera à donner une visibilité à ces différentes actions (spectacles ouverts à tous, comptes-rendus sur site du lycée...) afin de favoriser l'émulation.

Le public concerné représente les élèves et étudiants de latin, de grec et de LCA des établissements suivants :

Tête de cordée : les hypokhâgne et khâgne du lycée Schweitzer dont la caractéristique est d'être des classes préparatoires de proximité qui recrutent essentiellement sur le secteur.

Etablissements sources : le lycée Schweitzer, ainsi que deux des collèges sur lesquels il recrute : les collèges Picasso et Jean Jaurès, situés en réseau d'éducation prioritaire, à Montfermeil.

L'idée est d'organiser une rencontre par trimestre, en prévoyant des activités en lien avec les programmes de langues anciennes, préparées dans les classes de tous les niveaux :

- 1er trimestre : ludi maximi : concours de connaissances (langue, littérature, civilisation, histoire), concours de traduction, jeux sportifs.
- 2ème trimestre : organisation au lycée d'une Journée Antiquité : projections, exposés oraux, rendant compte des sorties et activités menées durant le trimestre/ conférence avec un auteur spécialiste de l'Antiquité/ goûter romain
- 3ème trimestre : représentations théâtrales : spectacle du groupe de LCA en 2nde, lectures de poèmes, théâtre d'ombres...

Le projet envisage également des sorties culturelles :

- visite du département des Antiquités grecques, étrusques et romaines du musée du Louvre,
- visite du site archéologique situé en Seine et Marne : Chateaubleau, précédée d'une conférence sur l'archéologie dans l'enceinte du lycée,
- visite des thermes de Cluny,
- visite du musée Archéa à Louvres,
- sorties au théâtre : 3 spectacles prévus à la Comédie Française et à La Colline

Afin d'inciter les élèves à poursuivre leur apprentissage des langues anciennes, les élèves du collège auront l'occasion d'assister à des cours de langues anciennes du lycée, selon un planning défini par les enseignants et selon les desiderata des élèves. De même, les élèves du lycée pourront assister à des cours de classe préparatoire.

Un tutorat sera mis en place entre les étudiants et lycéens volontaires d'une part, entre lycéens et collégiens volontaires d'autre part.

Un compte Instagram favorisant les échanges sera créé et mis en lien avec l'espace « latin-grec » créé sur le site du lycée Schweitzer qui rendra également compte de toutes ces activités.

Au total 75 élèves bénéficieront de cette cordée.

Localisation géographique :

- LE RAINCY

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Location de cars 4 x 700 €	2 800,00	29,02%
Entrées des sites/conférences	500,00	5,18%
Interventions 27 HSE	1 001,00	10,38%
Concertations enseignants 54 HSE	2 005,00	20,78%
Rencontres et sorties 90 HSE	3 341,00	34,63%
Total	9 647,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale 2018	3 300,00	34,21%
Rectorat de Créteil (171 HSE)	6 347,00	65,79%
Total	9 647,00	100,00%

**DOSSIER N° EX036392 - ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS - "PROGRAMME TALENS"
ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 - DISPOSITIF "LES CORDEES DE LA REUSSITE"**

Dispositif : Les cordées de la réussite (n° 00000424)

Délibération Cadre : CP2017-439 du 20/09/2017

Imputation budgétaire : 932-23-65738-123008-1800

Action : 12300802- Développement de l'accès à l'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les cordées de la réussite	120 000,00 € TTC	29,17 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE PARIS

Adresse administrative : 45 RUE D'ULM
75005 PARIS 05 CEDEX

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Représentant : Monsieur MARC MEZARD, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 novembre 2018 - 28 août 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Le programme TalENS est le premier projet porté par le Pôle PESU et regroupe à ce jour 320 élèves issus de 10 lycées franciliens.

TalENS a comme objectif initial de permettre à des lycéens de préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur grâce à un accompagnement par un tuteur normalien. Il s'agit de les amener à se projeter dans le supérieur et à contrer l'autocensure dont ils peuvent faire preuve en les préparant à entrer dans des études longues et / ou sélectives.

Le programme se construit sur deux ans pour permettre aux élèves d'acquérir une méthode de travail rigoureuse et les outils de construction d'un raisonnement efficace ainsi que l'élaboration d'un réseau.

Plusieurs parcours pédagogiques pluridisciplinaires permettent aux élèves de travailler cette méthodologie en élargissant leur culture générale dans le domaine des sciences, des sciences humaines ou des arts.

Une plateforme d'e-learning complète le dispositif sur les deux années : travail hebdomadaire, individualisation des conseils, maintien des liens entre deux séances.

Un campus d'été d'une semaine est organisé au mois d'août afin de préparer les lycéens de Talens à l'entrée en 1ère. Lors du campus, les élèves ont le loisir de suivre deux matières correspondant à leur filière. Ils gagnent en autonomie et acquièrent des méthodes de travail qu'ils mettront à profit au lycée comme dans l'enseignement supérieur.

Le travail en petits groupes, un tuteur pour 7-8 élèves, permet un apprentissage réciproque. Les tuteurs s'enrichissent également de cette expérience.

1- Le tutorat : Les séances de tutorat sont le socle de TalENS. Les lycéens choisissent une thématique

qui sera le fil conducteur de ces séances. L'accent est mis sur les méthodes de travail. Il y a 9 séances de 3h chacune sur l'année et 3 sorties culturelles.

2- Le Campus : Immersion pendant 5 jours à travailler méthodologie et cours pour créer une promo et une dynamique de travail.

3- L'e-learning et le suivi des élèves : Entre deux séances, les élèves sont invités par leur tuteur à poursuivre leur travail sur une plateforme en ligne.

4- Les sorties culturelles : Un ensemble de 3 sorties culturelles est associé à chacune des thématiques. Réparties tout au long de l'année, elles sont conçues en lien avec le thème étudié en tutorat et donnent l'occasion aux élèves d'apprendre dans un cadre différent (visites de musée, ciné-débat, interventions d'anciens élèves de Talens pour présenter leurs filières...).

5- L'orientation : Divers événements permettant aux élèves de mieux choisir leur orientation seront proposés durant l'année.

6- Formation des tuteurs : Les tuteurs normaliens sont formés depuis 5 ans.

Il est nécessaire de leur donner quelques orientations dans les méthodes pédagogiques à adopter et une vision plus nette des lycéens qu'ils vont avoir en face d'eux. Des groupes de travail, des conférences seront organisés pour que les tuteurs se sentent épaulés dans leur rôle de pédagogue.

7- Animation des réseaux : Les lycéens restent en contact avec les tuteurs même après la terminale. C'est une première forme de réseautage particulièrement dynamique.

320 élèves bénéficient de ce programme. ils sont issus des lycées :

- Jean-Jacques Rousseau à Sarcelles, Saint-Exupériy à Mantes-la-Jolie, Jean Vilar à Meaux, Olympe de Gouges à Noisy-lesec, , Le Corbusier et Henri Wallon à Aubervilliers, Paul Valéry, Maurice Ravel, Turgot, Colbert à Paris

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- DEPARTEMENT DE PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Fontionnement général (fournitures, équipement pédagogique...)	3 400,00	2,83%
CAMPUS : formation tuteurs	1 000,00	0,83%
Communication	1 000,00	0,83%
Téléphone, affranchissement	1 000,00	0,83%
Gestion et pilotage : quote part salaire	10 000,00	8,33%
CAMPUS : salaires BAFA, BAFD	10 000,00	8,33%
CAMPUS : salaires tuteurs étudiants	7 000,00	5,83%
CAMPUS : restauration	10 000,00	8,33%
CAMPUS : logement, ménage	9 700,00	8,08%
CAMPUS : sécurité	2 000,00	1,67%
CAMPUS : fournitures, divers	4 500,00	3,75%
TUTORAT : salaires coordination	40 000,00	33,33%
TUTORAT : Locations salles	2 000,00	1,67%
TUTORAT : Transports lycéens	4 000,00	3,33%
TUTORAT : Sorties culturelles	700,00	0,58%
TUTORAT : Cérémonies de rentrée et de clôture	1 500,00	1,25%
TUTORAT : Formations tuteurs	500,00	0,42%
TUTORAT : ENT E-learning	10 000,00	8,33%
TUTORAT : Fournitures	1 700,00	1,42%
Total	120 000,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale 2018	35 000,00	29,17%
Fonds propres ENS	43 000,00	35,83%
CGET	26 000,00	21,67%
MESR	16 000,00	13,33%
Total	120 000,00	100,00%

DOSSIER N° EX039679 - AGRO PARIS TECH INSTITUT SCIENCES INDUSTRIES VIVANT ET ENVIRONNEMENT "OUVERTURE SOCIALE" - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - DISPOSITIF "LES CORDEES DE LA REUSSITE"

Dispositif : Les cordées de la réussite (n° 00000424)

Délibération Cadre : CP2017-439 du 20/09/2017

Imputation budgétaire : 932-23-65738-123008-1800

Action : 12300802- Développement de l'accès à l'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les cordées de la réussite	177 000,00 € TTC	19,77 %	35 000,00 €
	Montant total de la subvention		35 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : AGRO PARIS TECH INSTITUT SCIENCES INDUSTRIES VIVANT ET ENVIRONNEMENT

Adresse administrative : 16 RUE CLAUDE BERNARD
75005 PARIS

Statut Juridique : Etablissement Public National à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

Représentant : Monsieur Gilles TRYSTRAM, DIRECTEUR GENERAL

PRESENTATION DU PROJET

Objet du projet : Cordées de la Réussite

Dates prévisionnelles : 5 novembre 2018 - 31 juillet 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Renforcer l'ambition et lutter contre l'autocensure des jeunes issus des milieux modestes et défavorisés pour leur permettre de faire des choix pertinents correspondant à leurs capacités.

Ce projet vise également au désenclavement d'établissements situés dans des lieux éloignés et mal desservis en transport en commun.

Apporter les clés de la réussite pour des études supérieures ambitieuses à l'Université et dans les Grandes Ecoles.

Lever les inhibitions et développer la confiance en soi des jeunes en lycées professionnels.

L'action se déploie en 2 axes principaux : le tutorat étudiant et l'intervention de professionnels. Les deux sont orientés vers les apports culturels, l'expression orale française et anglais, le développement personnel, la connaissance des filières de formation et des métiers

Le premier est constitué de séances sous forme d'ateliers animés par des étudiants-tuteurs bénévoles se déroulant en dehors du temps scolaire au rythme de 2h à 3h par semaine.

Le second axe se compose d'événements organisés pendant les week-ends et les vacances scolaires.

L'identification des établissements participants au projet est réalisé en étroite collaboration avec les Rectorats de Versailles et Créteil et les Préfectures.

Les lycéens qui participent aux séances de tutorat sont volontaires mais dans le cadre d'éligibilité (quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, Boursier) sous la responsabilité des équipes pédagogiques des lycées.

Les séances se déroulent sur les thématiques suivants :

- Outils et méthodes de travail
- Renforcement du capital culturel
- Entraînement aux techniques d'expression orale en français et en anglais
- Maîtrise des codes sociaux
- Orientation post-bac et connaissances des filières de formation.

Pour sortir de leur milieu, les ateliers se déroulent à l'extérieur, dans les locaux d'AgroParisTech ou en sortie culturelle (théâtre, opéra, art contemporain...)

- stage d'immersion théâtrale avec des comédiens,
- stage de préparation au baccalauréat
- rencontres avec des professionnels, cadres d'entreprises pour mieux comprendre le monde de l'entreprise avec l'Association "Passport Avenir".

155 élèves bénéficient de cette cordées :

75 élèves de seconde, 1ère et terminale Technologique du lycée de la Plaine de Neauphle à Trappes,
30 élèves de 1ère générale du lycée Bougainville à Brie-Comte-Robert,
20 élèves de terminale générale de l'Internat de la Réussite à Marly-le-Roi,
30 élèves de 1ère générale du Lycée Blaise Pascal à Brie-Comte-Robert.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Achats	34 800,00	19,66%	Subvention régionale 2018	35 000,00	19,77%
Services extérieurs	10 207,00	5,77%	CGET	77 000,00	43,50%
Autres services extérieurs	51 678,00	29,20%	Ministère Education Nationale	10 000,00	5,65%
Charges de personnel	30 315,00	17,13%	Fonds propres AgroParis Tech	55 000,00	31,07%
Mise à disposition personnel	38 030,00	21,49%	Total	177 000,00	100,00%
Mise à disposition de locaux	11 970,00	6,76%			
Total	177 000,00	100,00%			

DOSSIER N° EX039692 - ASSOCIATION GROUPE ESSEC "CORDEE ARI@NE-ESSAIMAGE IDF" - ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 - DISPOSITIF "LES CORDEES DE LA REUSSITE"

Dispositif : Les cordées de la réussite (n° 00000424)

Délibération Cadre : CP2017-439 du 20/09/2017

Imputation budgétaire : 932-23-6574-123008-1800

Action : 12300802- Développement de l'accès à l'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les cordées de la réussite	245 000,00 € TTC	16,33 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : ASSOCIATION GROUPE ESSEC

Adresse administrative : AV BERNARD HIRSCH BP 105
95000 CERGY PONTOISE CEDEX

Statut Juridique : Association

Représentant : Monsieur Vincenzo ESPOSITO VINZI, Directeur Général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 novembre 2018 - 30 juillet 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Ari@ne-ESSAIMAGE-IDF constitue la généralisation sur toute l'Ile de France du dispositif numérique basé sur le "MOOC" "Se préparer aux études supérieures quand on est au lycée".

Le déploiement a commencé par la création de 3 nouvelles cordées, créées dans des logiques territoriales, par bassins d'éducation.

Chacune des 3 cordées propose 4 parcours, allant de la préparation au lycée (pour les collégiens de 3ème) à la Terminale, les élèves, accompagnés par leurs professeurs auparavant formés dans le cadre du PAF par l'ESSEC, sont amenés à se créer leur propre parcours de réussite.

Ari@ne-ESSAIMAGE-ILE DE FRANCE permet de pérenniser les 3 cordées de la réussite, essaimant en Yvelines et en Seine-Saint-Denis, ce qui se fait en Val d'Oise avec les 3 cordées Ari@ne95. Ainsi, le numérique a permis de créer, dès 2017-2018 un total de 6 cordées nouvelles en Ile de France.

Ces parcours numériques sont déployés en classe au service de l'égalité des chances de tous les élèves, en travaillant en étroite collaboration avec l'éducation nationale et avec les acteurs locaux de ces territoires - entreprises, collectivités locales comme la mairie de Drancy

Toutes les ressources sont gratuitement mises à disposition des enseignants.

De plus, des rencontres sont organisées entre les lycéens, des étudiants et des professionnels pour favoriser une orientation réussie

Chaque cordée bénéficie :

- de ressources numériques pour les élèves,

- de ressources pédagogiques pour les enseignants utilisées dans les classes,
- d'une formation des enseignants (et progressivement une formation de formateurs),
- d'un accompagnement humain à la réussite du projet : visite dans les établissements, co-animation..,
- événements pour les lycéens : rencontres avec des étudiants et des professionnels,
- des étudiants de l'ESSEC interviendront dans les lycées à la demande des établissements, pour éclairer les lycéens sur la vie après le bac et répondre à toutes leurs questions.

Comme l'indique le budget, le projet Ari@ne-ESSAIMAGE-IDF est co-financé par des fonds européens.

4.650 élèves issus de classes de seconde, première et terminale générale, technologique et professionnelle des lycées : Internat d'excellence à Sourdun, Vaucanson aux Mureaux, Paul Langevin à Suresnes, Plaine de Neauphle et Louis Blériot et Henri Matisse à Trappes, Van Gogh à Aubergenville, Saint-Exupéry à Mantes-la-Jolie, JB Poquelin à St-Germain-en-Laye, Jules Ferry à Conflans-Ste-Honorine, Evariste Galois à Sartrouville, Le Corbusier à Poissy, Paul Langevin à Suresnes, Delacroix et Saint-Germain à Drancy, Charles Peguy à Bobigny, Alfred Nobel à Clichy, Germaine Tillon au Bourget, Voillaume à Aulnay-sous-Bois.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- YVELINES

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Prestations audiovisuelles	3 000,00	1,22%	Subvention régionale 2018	40 000,00	16,33%
Prestations événementielles (journées pour l'orientation...)	5 000,00	2,04%	Contribution ESSEC	55 000,00	22,45%
Autres prestations	15 000,00	6,12%	CGET	25 000,00	10,20%
Rémunérations intermédiaires et honoraires	5 000,00	2,04%	Fonds Européens FEDER	70 000,00	28,57%
Déplacements et missions équipe	7 000,00	2,86%	Entreprises privées (Bouygues, Deloitte)	30 000,00	12,24%
Rémunération des personnels	110 000,00	44,90%	Bénévolat	15 000,00	6,12%
Charges sociales	55 000,00	22,45%	Prestations en nature	10 000,00	4,08%
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	10 000,00	4,08%	Total	245 000,00	100,00%
Personnel bénévole	15 000,00	6,12%			
Autres charges de gestion courante	20 000,00	8,16%			
Total	245 000,00	100,00%			

DOSSIER N° EX040002 - HEC PARIS "SENSIBILISATION AUX ETUDES SUPERIEURES" ANNEE 2018-2019 - DISPOSITIF "LES CORDEES DE LA REUSSITE"

Dispositif : Les cordées de la réussite (n° 00000424)

Délibération Cadre : CP2017-439 du 20/09/2017

Imputation budgétaire : 932-23-6574-123008-1800

Action : 12300802- Développement de l'accès à l'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les cordées de la réussite	11 700,00 € TTC	43,59 %	5 100,00 €
	Montant total de la subvention		5 100,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : HEC PARIS

Adresse administrative : 8 AVENUE DE LA PORTE DE CHAMPERRET
75017 PARIS

Statut Juridique : Etablissement Public National d'Enseignement

Représentant : Monsieur Peter TODD, Directeur Général

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 novembre 2018 - 31 juillet 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Faire découvrir « de l'intérieur » le monde des grandes écoles à des lycéens et des collégiens, et sensibiliser les élèves à l'intérêt de faire des études supérieures ambitieuses et leur rendre cette perspective plus accessible.

Les lycéens ou collégiens concernés sont accueillis sur le campus pour des ½ journées centrées sur 2 temps forts :

- présentation d'HEC et des écoles de commerce, visite du campus,

- échanges avec les étudiants: retour d'expérience sur leurs parcours

HEC associe les élèves concernés à d'autres événements leur permettant de réfléchir à leur orientation comme la journée des Cordées.

Pour 2018-2019, des visites conjointes HEC - Polytechnique sont envisagées.

Au total 185 élèves bénéficieront de ce projet. Ils sont issus des établissements suivants :

Association Prométhé Education - PARIS : 20 élèves de 1ère générale,

Collège Rosa Luxembourg - AUBERVILLIERS : 50 élèves de seconde

Lycée L'Essouriau - LES ULIS : 10 élèves de 1ère générale,

Lycées des Yvelines (à définir) : 50 élèves de 1ère générale,

EIAPIC - MANTES-LA-JOLIE : 25 élèves de seconde générale,

Lycées de Meaux (à définir) : 30 élèves de 1ère technologique

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- REGION ILE DE FRANCE

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Goodies	1 000,00	8,55%	Subvention régionale 2018	5 100,00	43,59%
Accueil restauration	800,00	6,84%	HEC PARIS	6 600,00	56,41%
Création plaquette de présentation	300,00	2,56%	Total	11 700,00	100,00%
Salaires personnel permanent (au prorata du projet)	4 000,00	34,19%			
Frais généraux et charges indirectes (quote-part allouée au projet)	1 000,00	8,55%			
Coûts pédagogiques internes	1 600,00	13,68%			
Location de cars pour événements extérieurs	3 000,00	25,64%			
Total	11 700,00	100,00%			

**DOSSIER N° 18012793 - FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES-SCIENCESPO
PARIS - "PREMIER CAMPUS COHORTE HIVER 2019" - ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 - DISPOSITIF
"LES CORDEES DE LA REUSSITE"**

Dispositif : Les cordées de la réussite (n° 00000424)

Délibération Cadre : CP2017-439 du 20/09/2017

Imputation budgétaire : 932-23-6574-123008-1800

Action : 12300802- Développement de l'accès à l'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les cordées de la réussite	206 320,00 € TTC	19,39 %	40 000,00 €
	Montant total de la subvention		40 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : FONDATION NATIONALE SCIENCES POLITIQUES
 Adresse administrative : 27 RUE SAINT-GUILLAUME
 75007 PARIS CEDEX 07
 Statut Juridique : Fondation
 Représentant : Monsieur Frédéric MION, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 novembre 2018 - 25 juin 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Premier Campus est un programme innovant d'accompagnement vers l'enseignement supérieur et la réussite, proposé gratuitement à des lycéens et des lycéennes boursiers de l'enseignement secondaire de la seconde à la terminale.

Il s'agit d'une première expérience de vie universitaire sur un campus, sous la forme de plusieurs semaines intensives de renforcement académique, entrecoupées de sessions de tutorat.

Il ne s'agit pas d'une préparation à l'examen d'entrée de Sciences Po, mais d'un accompagnement vers l'enseignement supérieur. Ce programme a pour ambition d'aller plus loin que la simple orientation des élèves et n'a pas vocation à préselectionner les candidats.

Les lycéens et lycéennes de la première cohorte (été 2018) se verront proposer une nouvelle session en février 2019. Ils continueront de travailler l'appropriation de la langue en anglais, conformément avec l'ambition du plan "région bilingue" de la Région Ile-de-France, dans une logique de progression pédagogique par rapport aux précédentes sessions.

Les journées comprennent 7 heures de cours en moyenne et sont organisées autour de cours magistraux, d'ateliers méthodologiques et artistiques, des "chemins de l'orientation" et des activités organisées de manière quotidienne, une visite culturelle et un tournoi sportif.

En fin de séjour, les élèves participent à un exercice oratoire : récitation, concours d'éloquence..

Moyens mis en oeuvre :

- Equipe de 12 enseignants : du secondaire, professeurs de la faculté permanente de Sciences Po,

enseignants-chercheurs,

- 1 directeur BAFD et 9 encadrants titulaires du BAFA,
- 3 personnes du collège universitaire,
- 5 étudiants de master à Sciences Po,
- Transport des élèves et des encadrants,
- Hébergement et restauration dans une résidence du CROUS,
- Ateliers de renforcement des compétences individuelles et méthodologiques,
- visites culturelles,
- Kit pédagogique remis gracieusement en début de séjour comprenant un livret pédagogique, des goodies (cahier, stylo, badge, etc...).

Ce projet bénéficiera à 50 lycéens issus des 14 lycées suivants :

Louis Jouvét à Taverny, Albert Einstein à Sainte-Geneviève-des-Bois, Joliot Curie à Nanterre, Saint-Exupéry à Mantes-la-Jolie, L'Essouriau aux Ulis, Robert Doisneau à Corbeil-Essonnes, Rabelais à Paris 18ème, François Arago à Villeneuve-Saint-Georges, Pierre-Mendès-France à Savigny-le-Temple, Marcelin Berthelot à Pantin, Léonard-de-Vinci à Melun, Samuel Becket à La Ferté-sous-Jouarre, Eugène Hénaff à Bagnolet, Voillaume à Aulnay-sous-Bois.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 2 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Vacations enseignants	15 832,00	7,67%	Subvention régionale 2018	40 000,00	19,39%
Ingénierie pédagogique	20 512,00	9,94%	CGET	11 750,00	5,70%
Comité pédagogique	10 800,00	5,23%	Ministère Education Nationale	1 500,00	0,73%
Encadrement	28 436,00	13,78%	Fondation Sciences Po et Mécénat	153 070,00	74,19%
Transport/hébergement/Restauration	63 504,00	30,78%	Total	206 320,00	100,00%
Frais accessoires d'achats	5 072,00	2,46%			
Campus numérique	2 972,00	1,44%			
Locaux et sécurité	7 280,00	3,53%			
Evaluation	25 000,00	12,12%			
Frais de gestion	26 912,00	13,04%			
Total	206 320,00	100,00%			

DOSSIER N° EX039895 - LGT PR SAINTE MARIE ANTONY "FAVORISER LES PARCOURS DE CONSTRUCTION PERSONNELLE ET D'ORIENTATION" - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - DISPOSITIF LES CORDEES DE LA REUSSITE

Dispositif : Les cordées de la réussite (n° 00000424)

Délibération Cadre : CP2017-439 du 20/09/2017

Imputation budgétaire : 932-23-65741-123008-1800

Action : 12300802- Développement de l'accès à l'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les cordées de la réussite	12 700,00 € TTC	70,87 %	9 000,00 €
	Montant total de la subvention		9 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LGT PR SAINTE MARIE ANTONY

Adresse administrative : 2 RUE DE L'ABBAYE
92160 ANTONY

Statut Juridique : Lycée Privé

Représentant : Monsieur Benoît RICHARD, Directeur

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 novembre 2018 - 5 juillet 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

Favoriser l'accès aux études supérieures de lycéens motivés d'origine modeste

Sélection sur entretien de motivation de lycéens méritants et volontaires pour leur proposer des activités de développement culturel, d'accompagnement par des étudiants de l'enseignement supérieur, de formation à la connaissance de soi et aux possibilités d'orientation en lien avec les métiers et entreprises.

propositions de conférences, spectacles culturels, expositions,

propositions de parrainage actifs par des étudiants de CPGE

propositions de coaching et d'accompagnement à la découverte des filières et métiers par des professionnels

40 élèves de première générale issus des lycées :

Saint-Gabriel à Bagneux,

Sophie Bart à Chatenay-malabry,

Notre-Dame à Bourg-la-Reine,

Institution Sainte-Marie à Antony.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- ANTONY

Contrat Particulier : Hors CPRD**CPER :** Hors CPER**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR**

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Déplacements rencontres étudiants CPGE/Elèves des cordées	1 200,00	9,45%
Concert Quatuor, Spectacle Ovide	1 200,00	9,45%
Atelier Théâtre	1 600,00	12,60%
Formation "Connaissance de soi et orientation"	4 000,00	31,50%
Séminaire Ecole/entreprises	2 300,00	18,11%
Expositions avec guide	800,00	6,30%
Conférence et expos ISM	1 000,00	7,87%
Visites culturelles de Paris	600,00	4,72%
Total	12 700,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale 2018	9 000,00	70,87%
Lycée Ste-Marie	1 200,00	9,45%
Fondations et Mécénat	2 500,00	19,69%
Total	12 700,00	100,00%

DOSSIER N° 18012808 - LPO PR METIER LE REBOURS PARIS 13EME - "AMBITION SUP TECHNO ET PRO" ANNEE SCOLAIRE 2018-2019 - DISPOSITIF "LES CORDEES DE LA REUSSITE"

Dispositif : Les cordées de la réussite (n° 00000424)

Délibération Cadre : CP2017-439 du 20/09/2017

Imputation budgétaire : 932-23-65741-123008-1800

Action : 12300802- Développement de l'accès à l'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les cordées de la réussite	44 500,00 € TTC	44,94 %	20 000,00 €
	Montant total de la subvention		20 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR METIER LE REBOURS PARIS
13EME

Adresse administrative : 44 BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI
75013 PARIS

Statut Juridique : Lycée Privé

Représentant : Madame Laurence GOURDON, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 novembre 2018 - 12 juillet 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

La cordée "Ambition Sup Techno et Pro" vise à favoriser l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes, en grande majorité boursiers, sur la base de leur motivation, quel que soit leur milieu socio-culturel, en leur donnant les clés pour s'engager avec succès dans des filières d'excellence ou des filières sélectives. La cordée accompagne les élèves de classe de Première et de Terminale, en filière professionnelle et/ou technologique.

1. Aider près de 300 jeunes à préparer au lycée leur entrée dans l'enseignement supérieur,
2. Aider à choisir leur orientation post-bac et éviter l'autocensure pour certaines voies de formation sélective,
3. Favoriser leur réussite dans le parcours post-bac de leur choix.

Pour acquérir et maîtriser les clés d'une orientation réussie, la cordée organise le travail autour de :

1. l'estime de soi : (ateliers théâtre, prise de parole en public), aide à développer la curiosité intellectuelle, la capacité d'analyse et l'esprit critique,
 - ateliers de méthodologie, visites et sorties culturelles, conférences,
 - ateliers thématique, la nouvelle économie, l'économie sociale et solidaire, le cadre juridique d'exercice de cette nouvelle économie,
 - ateliers "presse": comment vérifier les sources d'informations (réseaux sociaux), participation au "journal des lycéens" organisé par Bayard Presse,
 - ateliers de préparation à certaines orientations spécifiques (Prépa ECT, DCG, IFSI...).

2. Tutorat:

- pour que les élèves bénéficiaires puissent s'appuyer sur leurs pairs, déjà étudiants, pour préparer leur entrée dans l'enseignement supérieur,
- rencontres avec des professionnels,
- mutualisation des ressources inter lycées.

300 élèves issus de lycées du Recotrat de Paris, proposant des filières STMG/ST2S et Bac proTertiaire (classes de 1ère et Terminale) :

Albert de Mun, Carcado-Saisseval, Catherine Labouré, Charles de Foucault, Les Francs Bourgeois, Le Rebours, Notre-Dame-Saint-Vincent-de-Paul, Passy Saint-Honoré, Saint-Jean-de-Montmartre et L'initiative.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)		
Libellé	Montant	%
Rencontres, forums, conférences...	6 500,00	14,61%
Tutorat et formation des tuteurs	7 500,00	16,85%
Speed dating des métiers	2 000,00	4,49%
Journée nationale des cordées - Evènement	1 500,00	3,37%
Création site web, animation de la communauté et journal de la cordée	15 000,00	33,71%
Intervenants et maintenance	2 000,00	4,49%
Pédagogies innovantes, démonstration et formation	1 500,00	3,37%
Intervenants et coordination	8 500,00	19,10%
Total	44 500,00	100,00%

Recettes (€)		
Libellé	Montant	%
Subvention régionale 2018	20 000,00	44,94%
CGET	15 000,00	33,71%
Mécénat et dons	7 500,00	16,85%
Fondation Saint-Mathieu	2 000,00	4,49%
Total	44 500,00	100,00%

DOSSIER N° 18012810 - LPO PR METIER LE REBOURS PARIS 13EME - "CORDEE LITTERAIRE JEUNE WEPLER" ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - DISPOSITIF LES CORDEES DE LA REUSSITE

Dispositif : Les cordées de la réussite (n° 00000424)

Délibération Cadre : CP2017-439 du 20/09/2017

Imputation budgétaire : 932-23-65741-123008-1800

Action : 12300802- Développement de l'accès à l'enseignement supérieur

Libellé base subventionnable	Montant base subventionnable	Taux d'intervention	Montant de subvention maximum
Les cordées de la réussite	21 000,00 € TTC	38,10 %	8 000,00 €
	Montant total de la subvention		8 000,00 €

PRESENTATION DE L'ORGANISME

Dénomination : LPO PR METIER LE REBOURS PARIS
13EME

Adresse administrative : 44 BOULEVARD AUGUSTE BLANQUI
75013 PARIS

Statut Juridique : Lycée Privé

Représentant : Madame Laurence GOURDON, Directrice

PRESENTATION DU PROJET

Dates prévisionnelles : 5 novembre 2018 - 5 juillet 2019

Démarrage anticipé de projet : Non

Description :

1. Durant l'année entière, seront constitués deux groupes de 20 élèves pour vivre une plongée dans le monde culturel différent de leur domaine de spécialité.

Les lycéens établiront une liste de 4 livres, à l'issue de leur lecture, ils choisiront leur lauréat, qui sera invité lors d'un dîner littéraire. Les élèves organiseront la soirée (mise en place des menus, création d'affiches, les invitations...),

2. Participation à la grande soirée du "Prix Wepler Fondation La Poste" : les élèves seront invités à rencontrer tous les écrivains de la liste établie par le jury adulte,

Pour questionner leurs goûts et réfléchir sur les enjeux de la littérature contemporaine, seront organisées des rencontres avec des professionnels de l'édition et de l'imprimerie.

3. Participation au salon du livre de Paris dans le cadre des "flaneries littéraires" pour écouter des lectures et participer à des débats,

4. Sortie à Radio France pour assister à l'enregistrement de l'émission littéraire "le masque et la plume".

5. un tutorat est envisagé avec les étudiants de l'Institut national de formation à la librairie (INFL), afin de faire partager une expérience sur des parcours professionnels,

6. Rencontres et visites à l'université UPEC Marne la Vallée avec les étudiants en Master LACT, métiers du livre, de l'édition et multimédia.

moyens mis en oeuvre : - achat de livres, organisation d'une soirée littéraire, création d'un film autour de la manifestation (synopsis, film, montage, mise en musique...), communication: faire réaliser un reportage,

apprendre à rédiger des communiqués de presse, créer des affiches, et participer à une émission de radio.

40 élèves bénéficieront de ce projet :

ALBERT DE MUN Paris: 20 élèves de Terminale STMG, Bac Pro Vente, Vente, Commerce, Graphisme,

LE REBOURS Paris : 20 élèves de Terminale STMG, Bac Pro Vente, ARCU.

Dans le cadre de la mesure « 100.000 nouveaux stages pour les jeunes franciliens », le bénéficiaire de cette subvention s'est engagé à recruter 1 stagiaire(s) ou alternant(s) pour une période minimale de 2 mois.

Localisation géographique :

- PARIS

Contrat Particulier : Hors CPRD

CPER : Hors CPER

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PROPOSE PAR LE DEMANDEUR
--

Exercice de référence : 2018

L'organisme ne récupère pas la TVA.

Dépenses (€)			Recettes (€)		
Libellé	Montant	%	Libellé	Montant	%
Communication (interventions radio, forums...)	4 000,00	19,05%	Subvention régionale 2018	8 000,00	38,10%
Achat de livres	3 000,00	14,29%	CGET	2 000,00	9,52%
Ateliers avec professionnels : éditeurs, imprimeurs, correcteurs...	2 000,00	9,52%	Fondation Saint-Mathieu	10 000,00	47,62%
Organisation soirée remise de prix	3 500,00	16,67%	MESR et MEN	1 000,00	4,76%
Restitution, réalisation court métrage, présentations film...	8 000,00	38,10%	Total	21 000,00	100,00%
Sorties au salon du livre (frais de déplacements, stand..)	500,00	2,38%			
Total	21 000,00	100,00%			

**ANNEXE N°2 : REGLEMENT DU CONCOURS "TROPHEES DES
ETUDIANTS AMBASSADEURS D'ILE DE FRANCE**

Règlement du concours : **«Trophées des Etudiants-Ambassadeurs de l'Ile-de-France»**

En déclinaison du Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), la Région Ile-de-France organise un concours des étudiants-ambassadeurs de l'Ile-de-France. Celui-ci propose à des étudiants de réaliser des projets valorisant l'Ile-de-France, et en particulier son écosystème d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (ESRI).

Dans le cadre de ces « Trophées des étudiants-ambassadeurs de l'Ile-de-France », la Région Ile-de-France accompagne les participants dans la réalisation de leurs projets en leur proposant une préparation en amont de leur départ à l'étranger et une animation régionale du réseau des ambassadeurs.

1. Objectifs

La Région Ile-de-France souhaite récompenser les étudiants qui, dans le cadre de leur mobilité à l'étranger, **participent au rayonnement à l'international de la Région Ile-de-France et de l'écosystème d'Enseignement supérieur-Recherche-Innovation (ESRI) francilien** à travers les actions suivantes :

- **Faire connaître les campus et l'écosystème ESRI d'Ile-de-France** auprès des étudiants étrangers pour les encourager à poursuivre leurs études supérieures et/ou travaux de recherche en Ile-de-France
- **Faire connaître la région Ile-de-France et son territoire**, en promouvant ses richesses, son potentiel dans des domaines variés de leur choix, en fonction de leurs études et de leurs projets personnels (économie, culture, sport, patrimoine, tourisme, ...)

2. Critères d'éligibilité

Le concours s'adresse, aux étudiants :

- domiciliés en Ile-de-France,
- inscrits en licence, master, doctorat, dans un établissement d'enseignement supérieur francilien,
- effectuant une mobilité à l'international de **3 mois au moins**,
- partant impérativement dans le cadre d'un **accord inter-établissements** en échange universitaire pour des études OU stage conventionné entre un organisme (entreprise, institution...) à l'étranger et un établissement francilien.

Les départements et régions ultramarins (DROM) et les collectivités d'outre-mer (COM) ne sont pas des destinations éligibles. Seules les destinations de mobilité à l'étranger sont éligibles.

3. Principe et déroulement du concours

Les étudiants qui souhaitent participer au concours doivent candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la plateforme des aides régionales « Mes démarches ». Au regard des différentes dates de départ, plusieurs sessions d'appel à candidatures pourront être ouvertes.

La candidature comprend une proposition du projet qu'ils entendent réaliser ainsi qu'une présentation de leur motivation.

La Région Ile-de-France propose par la suite des réunions afin d'aider les candidats dans la préparation de leurs projets. La participation à la première réunion est indispensable. Elle permet aux ambassadeurs d'approfondir leurs projets, de se voir remettre un kit d'outils pouvant les aider à réaliser leurs projets, et de se rencontrer afin de contribuer à la constitution d'un réseau.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, se regrouper afin de mener des projets collectifs si leurs destinations de mobilité sont les mêmes, et/ou en fonction de la proximité thématique de leurs projets.

Après avoir réalisé leur projet, les candidats complètent leur dossier sur « Mes démarches » avec l'envoi d'un bilan des actions menées.

Celui-ci doit prendre la forme d'un document écrit d'une dizaine de pages maximum et de tous les supports complémentaires pouvant illustrer le projet (articles, photos, vidéos, etc.). Ce témoignage écrit doit retracer la conception du projet, les actions menées, les difficultés rencontrées pour le mettre en œuvre, les solutions trouvées pour pallier ces difficultés, et les résultats obtenus. Les documents remis peuvent être utilisés par la Région Ile-de-France afin d'assurer la promotion du concours une année sur l'autre.

Les bilans doivent être déposés sur « Mes Démarches » sous format numérique à une date précisée dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

Un jury évalue les projets réalisés et décerne les prix.

Après le jury, les projets sélectionnés sont soumis **pour décision** à la Commission permanente du Conseil régional, seule compétente pour décider de l'attribution des prix.

4. Composition du jury

Les projets réalisés sont sélectionnés par un jury. Celui-ci est composé de représentants de la Région Ile-de-France (services, élus), des COMUE et/ou d'établissements d'Enseignement Supérieur, et d'étudiants volontaires.

5. Critères de sélection des prix

Le jury sélectionne les projets réalisés ayant le mieux répondu aux objectifs précités.

Les critères d'évaluation des projets tiennent compte :

- de la qualité et du nombre d'actions proposées
- de leur originalité
- de la variété des publics touchés
- du nombre de personnes impactées
- du niveau de complexité
- des moyens mis en place pour les réaliser
- de leur caractère innovant (recours au numérique, ...)
- de leur dimension partenariale, avec d'autres étudiants, des partenaires sur place...
- de la qualité et de l'originalité du compte-rendu fourni au jury

Une attention particulière sera portée aux projets en lien avec les accords de coopération de la Région Ile-de-France et Tokyo (au titre de l'accueil des JOP 2020).

6. Montant des prix

Les prix attribués aux lauréats du concours sélectionnés par le jury régional sont forfaitaires. Ils se composent comme suit :

- ❖ Les **Médailles d'or** qui récompensent les meilleurs projets (10 maximum) : **3 000 €** par lauréat
- ❖ Les **Médailles d'argent** qui récompensent les très bons projets (20 maximum) : **2 000€** par lauréat
- ❖ Les **Médailles de bronze** qui récompensent les bons projets (dans la limite du budget disponible) : **500 €** par lauréat

Les trois meilleurs **projets collectifs** peuvent recevoir un bonus de **1 000 €** par groupe sur décision du jury.

Les bénéficiaires de la **Bourse Mobilités Ile-de-France** désignés pour une médaille reçoivent un **bonus de 300 €**.

La remise des prix fait l'objet d'une cérémonie qui rassemble tous les participants dans les locaux de la Région Ile-de-France.

Les prix des Etudiants-Ambassadeurs sont attribués dans la limite de la dotation budgétaire annuelle affectée au dispositif.

Ces récompenses sont cumulables avec la Bourse Mobilité IDF attribuée par la Région et/ou les autres bourses délivrées par l'Etat, une collectivité locale ou tout autre acteur.

Un candidat ne peut participer qu'une seule fois au concours.